



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Rennes, le 16 octobre 2023

Le Recteur

Délégation régionale académique aux relations
européennes, internationales et à la coopération

à

Affaire suivie par :

Karine DELON
T 02 23 21 77 96
ce.drareic@ac-rennes.fr
96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements

S/C Madame et Messieurs les Directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale

Objet : stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du second degré de l'enseignement public en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe et portugais.

Références : [B.O.E.N n°30 du 27 juillet 2023](#) portant sur les échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants – candidatures pour l'année 2024-2025.

J'attire votre attention sur l'ouverture de la campagne de recrutement du programme « **Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger** » parue dans la note de service du BOEN n°30 du 27 juillet 2023 relative aux programmes de mobilité enseignante et intitulée « Echanges et action de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2024-2025 ».

Ce programme s'adresse aux enseignants des premier et second degrés, titulaires de l'enseignement public, y compris les enseignants de disciplines non linguistiques (DNL) et de sections européennes et de langues orientales (SELO).

Attention il n'est possible de bénéficier d'un stage qu'une fois tous les 3 ans.

Les enseignants souhaitant se porter candidats peuvent prendre connaissance des différents stages proposés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse durant l'été 2024 sur le site de France Education International :

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de France Education International du **jusqu'au 12 janvier 2024, minuit** : <https://www3.ciep.fr/le/sl/inscriptions/>

Les intéressés conservent une copie du dossier et remettent l'original à leur chef d'établissement pour avis et signature. L'établissement transmettra les documents originaux **pour le mercredi 31 janvier**, dernier délai, au :

Secrétariat des inspecteurs de langues vivantes
92 rue d'Antrain
35705 Rennes Cedex 7

Tout dossier reçu après cette date sera considéré comme non recevable.

L'inspection de langue transmettra l'intégralité des dossiers à la DRAREIC pour avis puis envoi à FEI.

Le Recteur

Emmanuel ETHIS
Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Vincent LARZUL